

Résumé de la thèse : « *La solidarité en droit constitutionnel. Étude du régime de la V^e République à partir des relations de l'Exécutif* » (Guilhem Baldy, sous la direction du Pr. D. Mongoin)

L'analyse constitutionnelle des régimes politiques s'inscrit toujours dans un cadre conceptuel forgé à partir de la séparation des pouvoirs, quand bien même ce cadre apparaît depuis longtemps inadapté à la réalité des régimes, comme le savent nombre d'étudiants qui sont passés sur les bancs des facultés de droit. Cette étude propose de renouveler la manière dont la discipline constitutionnelle étudie l'organisation et le fonctionnement du pouvoir, et formule l'hypothèse suivante : l'introduction d'un concept de solidarité – désignant une structure relationnelle de dépendance mutuelle – favorise une description et une analyse plus adéquates des régimes politiques. Pour éprouver la valeur scientifique du concept de solidarité et le gain d'intelligibilité qu'il permet de réaliser, l'étude le confronte au régime de la V^e République, appréhendé à partir des relations de l'Exécutif. Il fallait alors répondre à la question suivante : peut-on mieux décrire et expliquer l'organisation et le fonctionnement du régime français en s'intéressant en priorité aux rapports de solidarité qui lient entre eux les différents organes ?

Dans la première partie de la thèse, le recours au concept de solidarité permet de développer une analyse constitutionnelle de l'Exécutif en identifiant les dépendances mutuelles qui caractérisent et structurent ses relations internes. Ce faisant, l'étude parvient à préciser et à redéfinir une notion assez familière du droit constitutionnel : la solidarité gouvernementale. Parce que celle-ci ne s'épuise pas dans la responsabilité collective du Gouvernement, ni ne se limite à la question de la cohésion entre les ministres, elle constitue un outil pertinent pour explorer l'organisation et le fonctionnement de l'Exécutif de la V^e République. Ce dernier se présente comme un ensemble organique soudé par une solidarité qui tend à favoriser son unité, ce dont on s'aperçoit en considérant plusieurs de ses éléments caractéristiques (responsabilité ministérielle, compétences mutualisées entre les organes de l'Exécutif, exercice collégial du pouvoir, composition homogène des Gouvernements, règle de solidarité gouvernementale, etc.). Rattacher l'exigence d'unité gouvernementale à la solidarité conduit à saisir plus finement les efforts des dirigeants de l'Exécutif pour obtenir et préserver cette unité, que ce soit au niveau de l'organisation du travail gouvernemental ou dans l'engagement politique et moral des membres du Gouvernement les uns vis-à-vis des autres. À cet égard, l'examen de la pratique a servi à relativiser le bien-fondé de deux discours habituels sur le régime de la V^e République : d'une part celui qui s'inquiète de la « décollégialisation » du Gouvernement, en montrant l'effectivité de la solidarité gouvernementale *fonctionnelle* qui appelle en pratique une coordination constante et intense du travail gouvernemental

; d'autre part celui dénonçant le manque de cohésion au sein des équipes gouvernementales qui n'est guère étayé par la réalité.

Dans la seconde partie de la thèse, le concept de solidarité est mobilisé au service d'une étude constitutionnelle des rapports qui se nouent entre l'Exécutif et le Parlement. Cela permet de penser autrement que dans une perspective conflictuelle la question lancinante de l'équilibre institutionnel entre ces organes, et d'enrichir la compréhension du régime parlementaire de la V^e République. Pour ce faire, il a fallu briser quelques barrières cognitives héritées de la période d'élaboration du régime, durant laquelle la séparation des pouvoirs fut instrumentalisée au service de l'émancipation de l'Exécutif vis-à-vis du Parlement. En identifiant la solidarité structurelle entre l'Exécutif et le Parlement et ses traductions constitutionnelles, il devient possible de mieux cerner la dynamique fusionnelle qui régule concrètement leurs rapports. Ce constat éclaire du point de vue du droit constitutionnel les traits distinctifs d'un régime adoptant une structure parlementaire, à commencer par la signification de la responsabilité parlementaire du Gouvernement. Cette règle constitutionnelle se conçoit comme le support d'une solidarité renforcée entre les organes qui dépasse la seule relation fonctionnelle résultant de l'enchevêtrement de leurs compétences. Parce qu'elle suppose la légitimation du Gouvernement par la portion majoritaire du Parlement, elle rend probable l'émergence d'une structure relationnelle – la *solidarité majoritaire* – qui se définit par la communion au sein d'un même bloc du Gouvernement et des parlementaires qui le soutiennent. À travers l'étude des effets de la solidarité majoritaire sur la relation spécifique entre l'Exécutif et l'Assemblée nationale, le dernier titre de la thèse dévoile les modalités selon lesquelles un seul et même « bloc » exerce le pouvoir au gré d'une collaboration constante entre les différentes composantes de ce bloc. À cet égard, on s'aperçoit que le déséquilibre entre l'Exécutif et le Parlement consiste surtout dans l'asymétrie caractérisant cette solidarité majoritaire – la communion majoritaire étant inachevée –, ce qui implique que les devoirs des parlementaires du bloc majoritaire excèdent leurs droits de participer à la détermination et à la conduite de la politique gouvernementale.

En conclusion, il nous semble que le gain d'intelligibilité réalisé en relisant le régime de la V^e République à l'aune du concept de solidarité a pleinement confirmé la valeur scientifique de ce dernier. Cela démontre par ailleurs l'intérêt des approches relationnelles, lesquelles semblent particulièrement s'imposer en droit constitutionnel devant la multitude des points de contact, des entrelacements entre les différentes institutions, en un mot devant la solidarité des pouvoirs. Au-delà du champ retenu dans cette étude, le concept et la typologie de la solidarité défendus paraissent susceptibles de fournir une grille d'analyse pertinente des régimes politiques.